

Commune de DEYVILLERS

(Vosges)

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 15 DECEMBRE 2017</p>

Convocation du 9 décembre 2017

Etaient présents : Françoise FLEURY, Bruno CHEVRIER, Véronique SOULIER, Michel BILQUEZ, Hubert LAROQUE, Christine HAUMONTE, Lionel PANOT, Claude CUNIN Marie-Yvonne AUBERTIN, Catherine BONTEMPS, Francis DUBOIS, Albert KIRSVEND, Nicole MANGIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Robert BONTEMS (pouvoir à Albert KIRSVEND), Edith MARTIN (pouvoir à Bruno CHEVRIER), Dorothée BRYL.

Secrétaire : Hubert LAROQUE a été élu secrétaire de séance.

* * * * *

Ordre du jour :

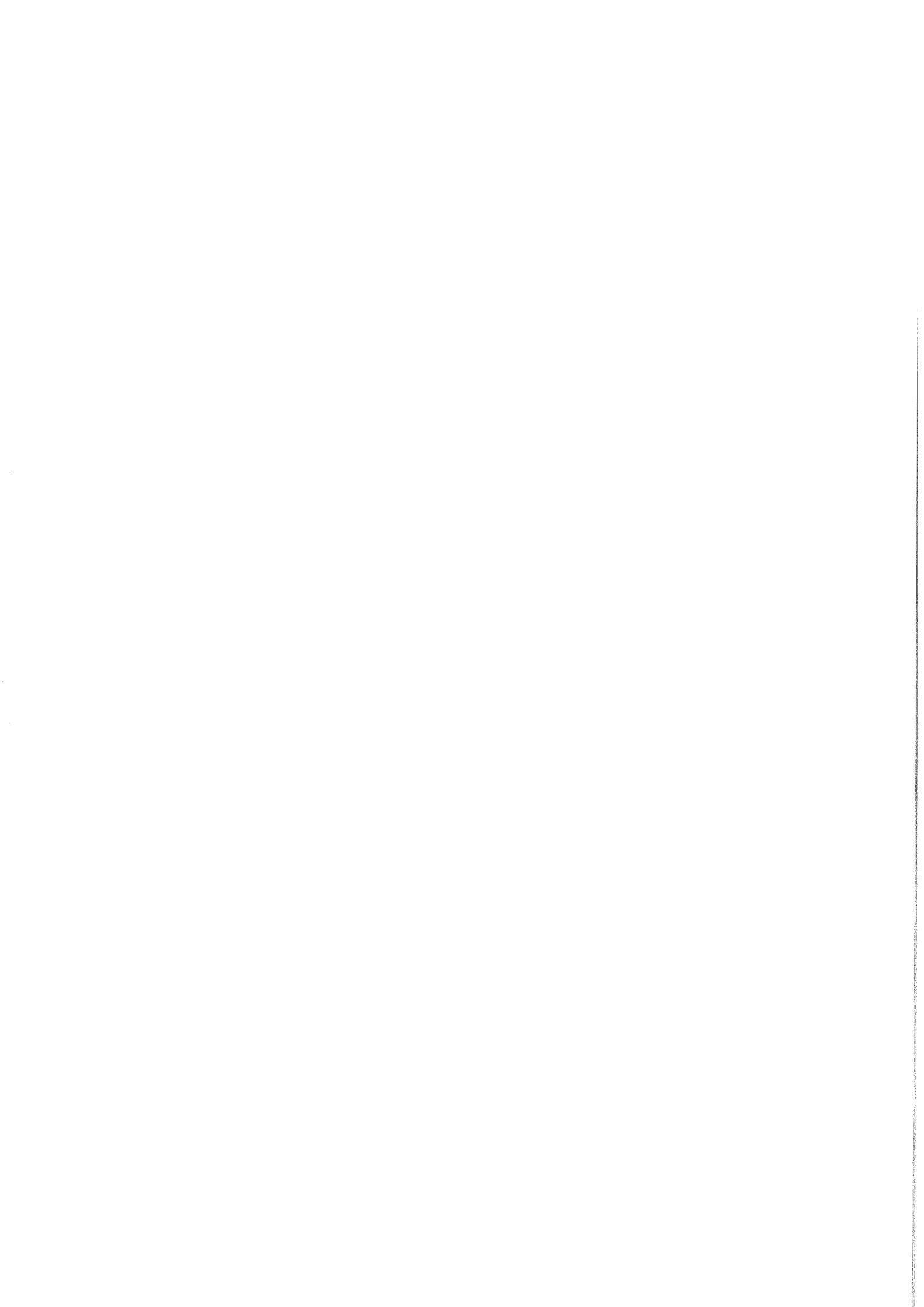
- Maison médicale : éclairage public
- Décisions modificatives
- S.M.D.E.V : Extension VUILLEMIN
- R.I.F.S.E.E.P
- Vignettes transports scolaires
- Tennis (cours du mercredi) : montant facturé aux parents
- DECI : Défense Extérieure Contre l'Incendie
- Fond de concours à la Communauté d'Agglomération
- Questions diverses

* * * * *

1 Maison Médicale : extension du réseau d'éclairage public

Après récapitulation de l'historique de la consultation effectuée et en l'absence de cahier des charges, suffisamment détaillé, le conseil municipal décide de sursoir à la décision en préconisant de se rapprocher des services de la C.A.E afin de rédiger un cahier des charges et ainsi lancer la consultation.

Mme le Maire évoque les frais d'études demandés par S.M.D.E.V qui s'élèvent à la somme de 1 130.80 € T.T.C.



2 Décisions modificatives

BUDGET COMMUNE

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les décisions modificatives sur le budget Commune 2017.

BUDGET FORET

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les décisions modificatives sur le budget Forêt 2017.

3 S.M.D.E.V : extension Rue des Acacias

APPROUVE le projet concernant l'extension de la rue des Acacias pour l'alimentation d'une parcelle faisant l'objet d'une demande d'urbanisme,

Le coût de l'opération s'élève à 12 200€ TTC. Le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges (S.M.D.E.V) agirait en tant que maître d'ouvrage.

AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage.

S'ENGAGE à verser au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite.

SAUF décisions contraires de l'une des parties.

En application de la décision du Comité du S.M.D.E.V du 2 décembre 2009 et sous réserve des discussions engagées avec ce dernier, la participation financière maximale de la commune s'élèverait à 49% de la dépense TTC, ce qui représente 5 978€.

4 RIFSEEP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

APPROUVE la mise en place du régime indemnitaire à compter du 01/01/2018, tel que validé par le comité technique placé auprès du Centre de Gestion des Vosges.

5 Vignette transport scolaire : année 2017/2018

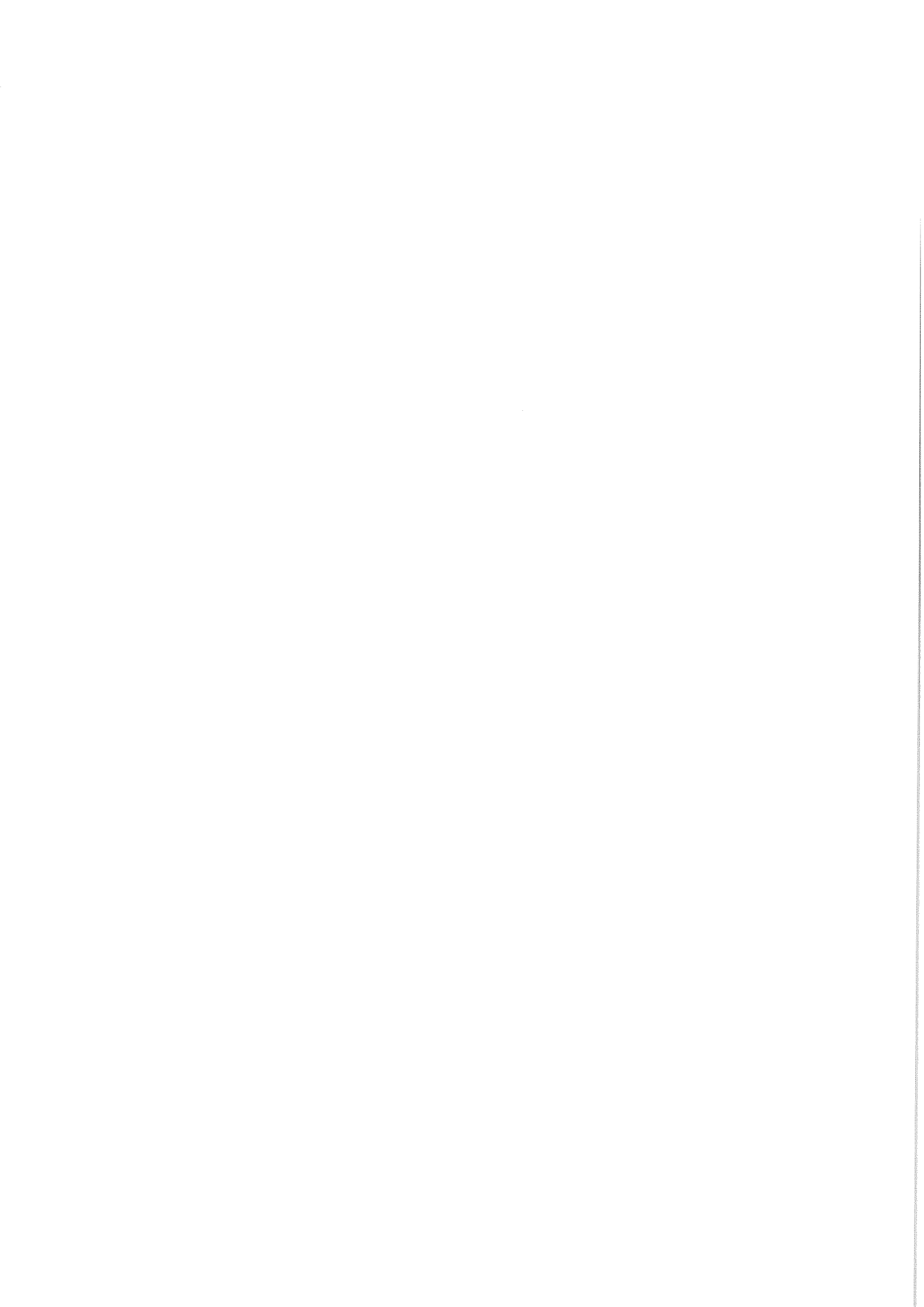
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la prise en charge totale des vignettes de transport scolaire pour l'année scolaire 2017/2018.

6 Tennis : montant à facturer aux parents

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE la participation demandée aux familles à 2 euros la séance, soit 16 euros pour la période concernée.



7 DECI : Défense Extérieur Contre l'Incendie

Il est pris un arrêté à compter du 01/03/2018 concernant l'indentification de la défense extérieur contre les incendies.

8 Mise aux normes du bâtiment Mairie : demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération d'Epinal

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le programme présenté et son plan prévisionnel de financement ainsi qu'il suit :

Montant total des travaux :	170 000 € H.T
D.E.T.R :	10 000 €
F.I.P.H.F.P.T :	25 000 €
Communauté d'Agglomération d'Epinal :	30 000 € (2016+2017)

Fonds propres (T.T.C – Subvention) : 139 000 €

SOLLICITE l'attribution d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour permettre le financement du projet d'accessibilité de la Mairie,

9 Engagement des crédits d'investissements

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2018 à hauteur de 25% des dépenses 2017 pour le budget principal, le budget eau / assainissement et le budget forêt avant le vote des budgets 2018.

PRECISE que les crédits votés seront repris au budget primitif 2018.

10 Demande d'aide T.E.P.C.V (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte)

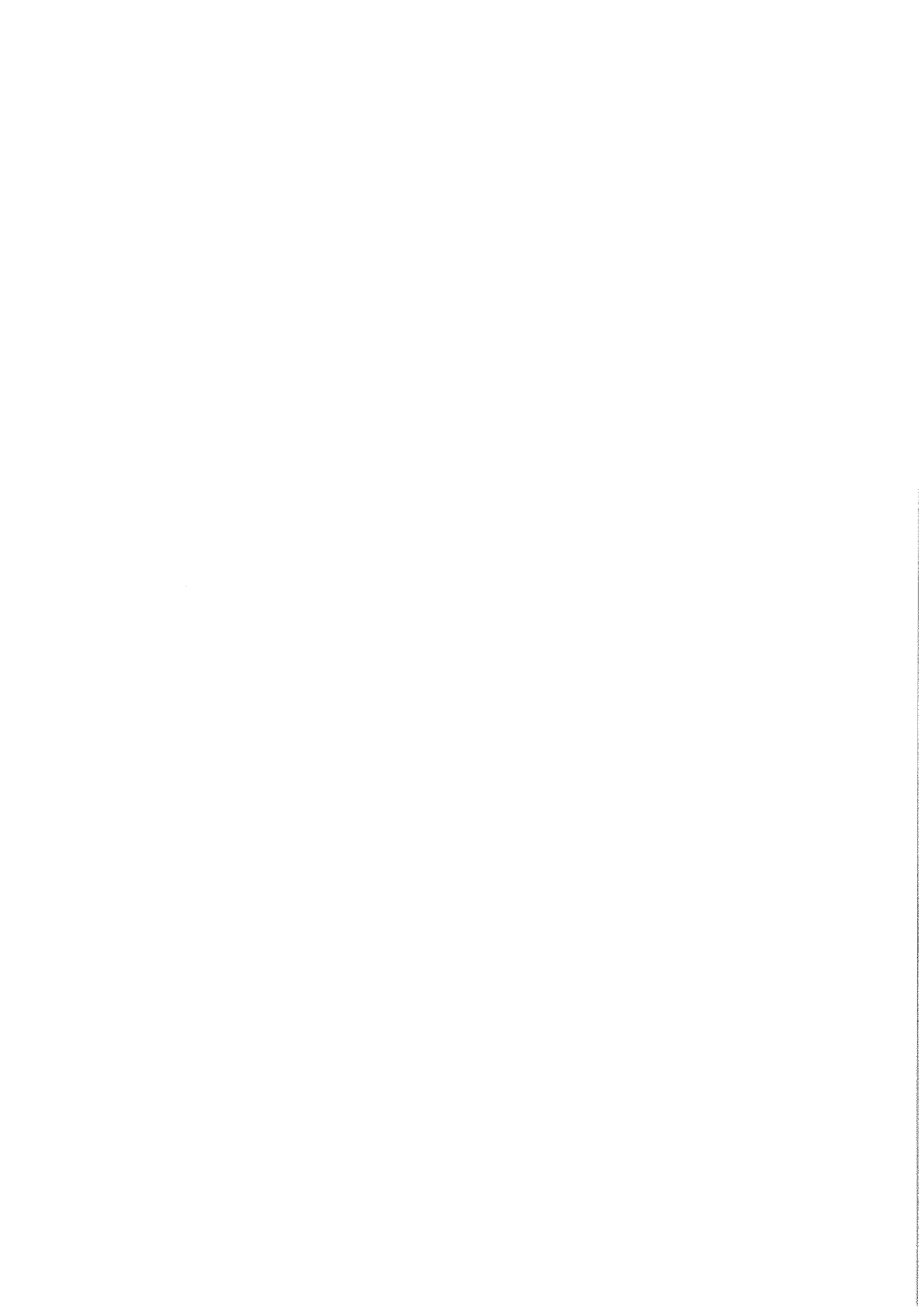
Réhabilitation salle d'activité

Description de l'action : La commune de Deyvillers, soucieuse d'améliorer l'efficacité énergétique de son patrimoine immobilier pour permettre de limiter sa consommation d'énergie primaire fossile et de réaliser des économies sur ses frais, prévoit la réhabilitation thermique de la salle d'activité.

Cette opération nécessite le remplacement des portes métalliques arrière, la rénovation et la modification de la toiture ainsi que l'isolation des plafonds.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter des fonds du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte pour la réalisation des travaux concernant la réhabilitation de la salle d'activité à hauteur de 54 000 € H.T.



11 Questions diverses

1. Nouvelles Activités Périscolaires

Il conviendra de délibérer en janvier, pour se positionner sur la suite à donner aux N.A.P.

2. Accessibilité Mairie

La signature des Ordres de Services a eu lieu le 08/12/2017.

Il convient de demander les autorisations nécessaires aux administrations pour délocaliser les réunions du Conseil Municipal et les mariages.

3. Reconversion de la station de pompage

Une réunion a eu lieu le 07/12/2017 à 9H30 avec l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

Le projet a été analysé.

Des remarques ont été formulées et envoyées aux financeurs et au bureau d'étude.

La réunion de présentation du projet par BEREST aura lieu le 11/01/2018 à 9H30.

4. Gestion du réseau d'eau

Le fontainier fera valoir ses droits à la retraite en Juillet 2018, une réflexion doit s'engager sur la continuité du service d'eau.

Une réunion a eu lieu le 07/12/2018 à 15H30 afin d'analyser les besoins du service et ainsi pouvoir rédiger un cahier des charges avec l'aide des services de la C.A.E. Une consultation pour une prestation de service sera lancée fin février. La prestation commencerait au 1^{er} Juin 2018 et pourrait durer 5 ans.

5. Devis Bulletin Communal

Un devis a été fait pour l'impression de 800 exemplaires, soit un prix de 2700 €.

Un accord est donné sur la quantité et sur les pages supplémentaires consacrées à la C.A.E, au SICOVAD, et au SMDEV.

6. Magazine Causons-en

La quantité à commander est de 300 exemplaires.

Ils seront distribués à la médiathèque, à la crèche, aux commerçants, aux présidents d'associations, aux conseillers municipaux, aux agents, à la Mairie, à l'école, aux forces vives de la commune et aux réunions de quartiers.

7. C.A.E

Une présentation du projet de territoire a été faite le 09/12/2017 de 10H à 12H, au centre des Congrès.

Madame le Maire déplore que la visite des équipements communautaires ne passe pas par Deyvillers.

Elle explique que les informations doivent passer par le Vice-Président.

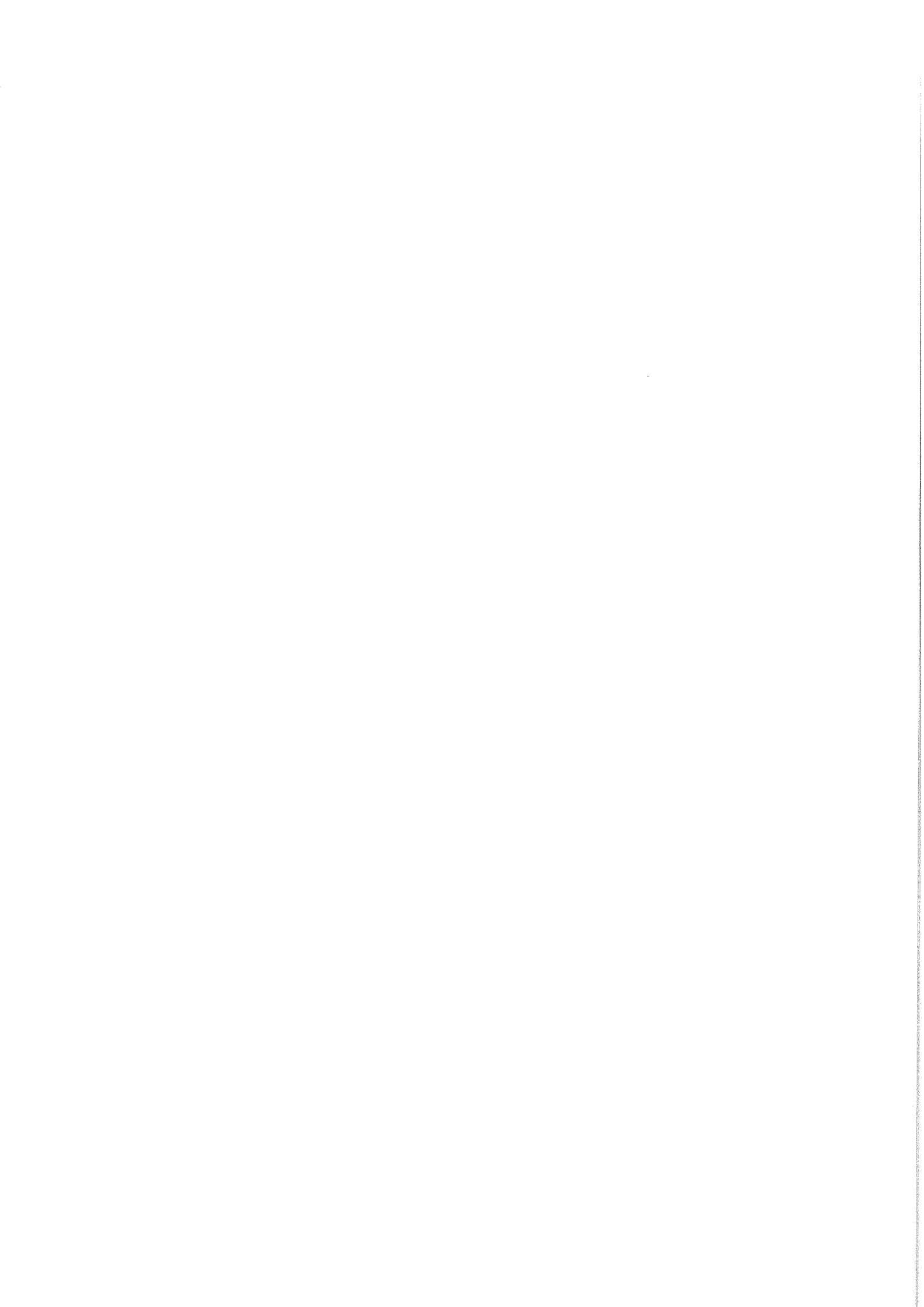
La CAE donne un avis favorable au remplacement des barillets du bâtiment « Crèche-Médiathèque » et continuera de verser l'aide pour les vélos électriques à hauteur de 200 € suite au désengagement de l'Etat.

8. Document unique

Un Document Unique a été élaboré en 2011, en groupement de commande avec l'ancienne communauté de communes.

La mise à jour a été élaborée par l'adjoint et les assistants de prévention.

Elle est validée par le Conseil Municipal au 15/12/2017.



9. S.M.D.E.V

L'adjoint délégué fait un compte rendu du comité syndical.

Le débat devra être lancé sur la poursuite ou non du transfert de la compétence d'éclairage publique.

10. C.C.A.S

Distribution du colis le 09/12/2017 dernier.

Renouvellement de la convention avec la Banque Alimentaire.

Les produits provenant d'Europe et de France doivent être séparés afin de répondre aux contrôles organisés prochainement.

Le Maire
Françoise FLEURY



